

Grand Paris

Sud

Est

Avenir

Rapport Développement durable 2016






TERRITOIRE

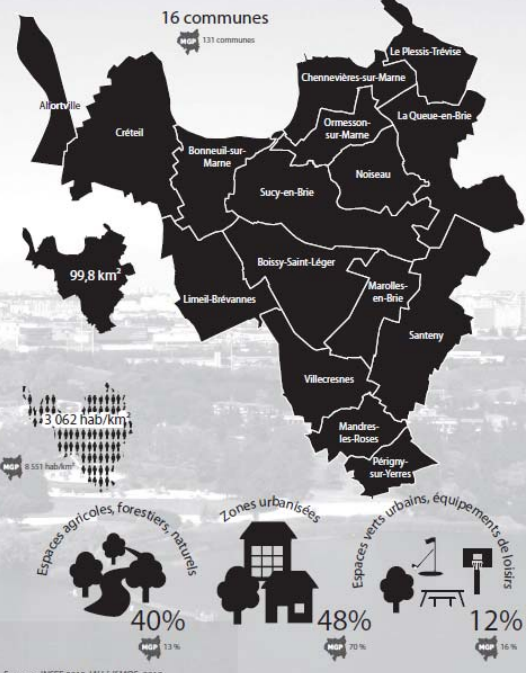


7 compétences propres et obligatoires à GPSEA

-  Equipements culturels, socio- culturels, socio- éducatifs et sportifs d'intérêt territorial
-  Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
-  Action sociale d'intérêt territorial
-  Assainissement et eau
-  Gestion des déchets ménagers et assimilés
-  Plan climat air énergie territorial
-  Politique de la ville

3 compétences partagées entre la MGP et GPSEA

-  Aménagement : opérations d'aménagement, actions de restructuration urbaine, constitution de réserves foncières
-  Habitat : améliorations du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre, Offices Publics de l'Habitat
-  Développement économique : zones d'activité, actions de développement économique



Sources : INSEE 2013, IAU-IdF MGS, 2012

SOMMAIRE

Préambule

I - Le développement durable au cœur du projet de GPSEA

A - Une identité propre et une singularité au cœur de la petite couronne de la région parisienne

B - GPSEA : 1^{er} nouvel EPT labellisé par l'ADEME pour l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial

C - Un PCAET à articuler avec la Métropole du Grand Paris

II - Les premières actions en 2016 qui préfigurent le PCAET du Territoire

A - Des actions pour favoriser la transition énergétique

B - Des actions de sensibilisation au développement durable

C - Des projets œuvrant pour l'éco-exemplarité de la collectivité

III - Des politiques publiques participant au développement durable

A - Une offre complète et des projets pour favoriser la mobilité et des déplacements

B - Une collecte et un traitement des déchets optimisés

C - L'amélioration du parc immobilier bâti

D - Renforcer la cohésion sociale et la solidarité

E - Une gestion durable des ressources naturelles du Territoire

F - Développer une économie durable et solidaire

G - Une solidarité internationale

Préambule

Depuis 2010, en application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation légale de présenter un rapport rendant compte de leurs actions en matière de développement durable. Cette obligation s'applique aux Etablissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris.

Le présent document constitue le rapport développement durable de l'année 2016 de Grand Paris Sud Est Avenir. Il dresse un panorama de ses interventions, notamment en matière de transition énergétique avec le Plan Climat Air Energie Territorial.

Au cours de l'année 2016, GPSEA a commencé à s'investir en matière de développement durable dans de **nombreux domaines relevant des politiques publiques nouvelles ou héritées** des anciennes structures intercommunales : l'éducation, les transports, les déchets, l'habitat, la politique de la ville, l'insertion, l'économie sociale et solidaire, l'eau, l'assainissement, le développement économique ou encore la coopération internationale, ...

I – Le développement durable au cœur du projet de GPSEA

A - Une identité propre et une singularité au cœur de la petite couronne de la région parisienne

Situé au sud-est de Paris, l’Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir s’étend sur 99,84 km². Il s’étire des portes de Paris jusqu’à l’Arc boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie.

Ce nouveau territoire regroupe **16 communes** représentant 312 495 habitants (INSEE 2017). Il est constitué de zones très urbaines, à l’image de Créteil, ville préfecture de 91 780 habitants et d’espaces plus ruraux, où se côtoient des communes de moins de 5 000 habitants.

Grand Paris Sud Est Avenir est structuré par un réseau d’infrastructures ferroviaires dense (RER A et D, ligne 8 du métro, arrivée de la ligne 15 demain), un maillage routier et autoroutier important et la présence d’une des trois principales plateformes multimodales franciliennes avec le Port de Bonneuil-sur-Marne.

L’importance des équipements d’échelle métropolitaine (culturels, sportifs et de loisirs dont 37 reconnus d’intérêt territorial, de recherche et d’enseignement supérieur comme l’Université de Paris Est-Créteil ou de santé, avec 5 centres hospitaliers sur le territoire) ainsi que le dynamisme du tissu économique local font de Grand Paris Sud Est Avenir un **pôle de développement majeur du sud-est parisien**.

Situé enfin à l’articulation des corridors écologiques de la Seine, de la Marne et de la ceinture verte régionale, le territoire présente un autre atout : un patrimoine naturel riche et diversifié, **véritable poumon vert de la Métropole du Grand Paris**. GPSEA se distingue des autres territoires métropolitains par la présence inédite **d’espaces agricoles et forestiers** d’envergure régionale, une géographie singulière et un réseau hydrographique exceptionnel.

Face à ces diversités et ces contrastes, **l’enjeu principal est de développer le territoire tout en participant à la lutte contre le changement climatique, en préservant les milieux et ressources existants et en favorisant des dynamiques d’aménagement durable**.

B - GPSEA : 1^{er} nouvel EPT labellisé par l'ADEME pour l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial

Depuis le 1er janvier 2016, **GPSEA est le coordinateur de la transition énergétique sur le territoire**. Dans ce cadre, il doit animer et coordonner des initiatives dans le domaine de l'énergie et adopter un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, compatible avec celui que la Métropole du Grand Paris doit elle-même réaliser.

Fort de l'expérience des anciens EPCI, GPSEA a candidaté en 2016 à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME « du PCET au PCAET ». **Il a été retenu lauréat et bénéficiera d'un accompagnement technique et financier pendant trois ans. GPSEA est ainsi le premier Etablissement Public Territorial dont le périmètre est nouveau à être labellisé par l'ADEME.**

Un PCAET doit définir les **objectifs stratégiques et opérationnels** du territoire afin d'atténuer le changement climatique en cohérence avec les engagements internationaux et nationaux de la France. Il constitue l'outil phare de la mise en place d'une **planification territoriale de la transition énergétique**. Grâce à un programme d'actions « énergie-climat » chiffrées et évaluables, il permettra à la collectivité :

- d'atténuer les émissions de GES induites par les activités sur le territoire et par son patrimoine et ses compétences (volet atténuation),
- de permettre l'adaptation du territoire aux impacts des changements climatiques tels que les canicules, les inondations (volet adaptation).

La co-construction avec l'ensemble des 16 villes du territoire est essentielle afin de créer les conditions de développement d'une politique publique climat-air-énergie cohérente et partagée.

L'année 2016 a été consacrée à la préfiguration du PCAET, avec notamment la réalisation du dossier de candidature pour l'ADEME.

Trois enjeux ont d'ores et déjà été identifiés :

➤ La mobilisation des acteurs

De nombreux acteurs (acteurs institutionnels, économiques, associatifs, citoyens) interviennent dans le domaine de la transition énergétique et sont partenaires de GPSEA dans l'élaboration de son PCAET.

Le PCAET sera **co-construit avec ces acteurs du territoire**.

La mobilisation devra aussi se faire en interne afin de réduire l'impact des activités de GPSEA et d'être exemplaire en matière de transition énergétique.

Enfin, il apparaît nécessaire de **développer une stratégie d'éducation aux questions de l'air, du climat et de l'énergie**.

➤ **Le changement climatique et la transition énergétique**

Comme toute l'Île-de-France, le territoire de GPSEA est vulnérable face au changement climatique (îlots de chaleur, inondations, retraits et gonflements de l'argile, imperméabilisation croissante du sol, ...).

En matière de consommations énergétiques, **le territoire a une consommation moyenne légèrement plus élevée que la moyenne régionale et départementale.**

Enfin, des **potentiels en matière d'énergies renouvelables et de récupération** sont identifiés sur le territoire : géothermie, énergie solaire (solaire thermique et photovoltaïque) et valorisation des eaux grises.

➤ **Le développement économique et durable**

Des projets majeurs de transports en commun sont présents sur le territoire et d'autres sont à l'étude.

D'autre part, des secteurs économiques présentant de forts atouts et de potentialités sont à développer.

Les filières à développer et à structurer sont identifiées : écoconstruction, agriculture, tourisme et logistique.

L'objectif est d'adopter le projet de PCAET de GPSEA en juin 2018.

C – Un PCAET à articuler avec la Métropole du Grand Paris

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) vise à structurer l'action de la Métropole du Grand Paris en matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets.

Pour la MGP, il s'agit de fédérer les acteurs, favoriser les synergies autour d'un projet partage de développement durable et de définir des objectifs contraignants qui seront déclinés de façon opérationnelle au niveau des Etablissements Publics territoriaux.

L'enjeu est de faire de la métropole **le pivot de la mise en œuvre des orientations régionales en matière de climat, d'air et d'énergie.**

En 2016, le Conseil métropolitain a délibéré pour que l'élaboration du PCAEM repose sur une méthode de travail partenariale, concertée et mobilisant la société civile. Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec les élus et les services des EPT ainsi que les partenaires institutionnels afin de construire une méthode d'élaboration.

Le Conseil métropolitain a fixé l'objectif ambitieux de finaliser **l'élaboration du PCAEM pour la fin de l'année 2017.**

II – Les premières actions en 2016 qui préfigurent le PCAET du Territoire

A - Des actions pour favoriser la transition énergétique

L'enjeu de la rénovation de l'habitat

Le Schéma régional Climat Air Energie de la Région Ile-de-France fait le constat de la part grandissante de la consommation énergétique du bâtiment dans la consommation totale régionale. La rénovation énergétique du résidentiel est un enjeu national et régional.

L'Etat s'est engagé dans la mise en place d'un plan de rénovation énergétique de l'habitat, et fixe un objectif de 500 000 logements rénovés par an. La Région a relayé cet **objectif de 125 000 logements franciliens rénovés par an à l'horizon 2020**.

Avec 128 184 logements sur le territoire de GPSEA, dont 38% ont été construits entre 1970 et 1990, un effort particulier doit être mené pour impulser et accompagner des travaux de rénovation thermique.

Les permanences info-énergie

GPSEA a souhaité proposer **un service gratuit de conseils neutres et indépendants sur les actions à mener dans leur logement pour faire des économies d'énergie**.

Ces permanences, réalisées par des structures de l'ADEME (Agence locale de l'Energie du Val-de-Marne et Soliha) s'adressent à **tous les particuliers du territoire**: locataires, propriétaires ou copropriétaires, désireux de s'informer sur les dispositifs techniques et financiers concernant la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique des constructions et des systèmes et l'utilisation des énergies renouvelables.

En 2016, 18 permanences se sont tenues à Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Créteil et Marolles-en-Brie.

1ère rencontre de la rénovation énergétique en copropriété

En partenariat avec le Département du Val-de-Marne, Grand Paris Sud Est Avenir a organisé le 17 octobre 2016 **une rencontre de la rénovation énergétique pour 36 copropriétés et syndicats** à Créteil.

En effet, ils sont des **acteurs importants dans le domaine de la transition énergétique car ils sont en mesure de réaliser des économies d'énergie** significatives à suite à des travaux de rénovation énergétique.

La Sem Energies Positif, l'Agence de l'Energie du Val-de-Marne ainsi qu'un Président du Conseil syndical ont présenté les clés d'une rénovation énergétique réussie en copropriété, ainsi que les leviers permettant de faciliter la prise de décision pour initier des travaux.

B – Des actions de sensibilisation au développement durable

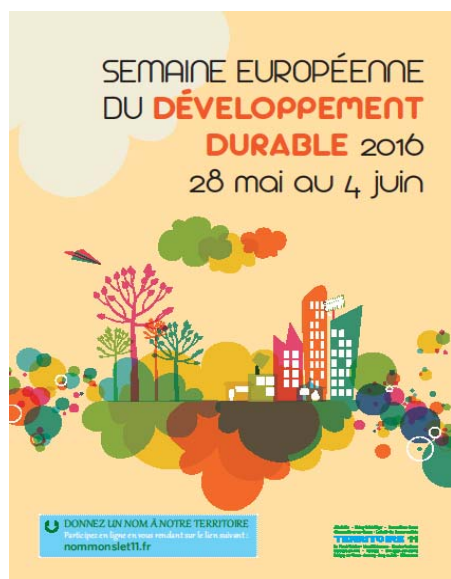
La semaine européenne du développement durable du 28 mai au 4 juin 2016

A cette occasion, ont été proposées **diverses initiatives** :

- Animations et mini-conférences à l'Université Paris-Est Créteil
- Soirée-débat autour du film « Demain »

- Visite du Centre horticole de Mandres-les-Roses
- Animations à la médiathèque d'Alfortville, de Créteil et de Limeil-Brévannes.

Par ailleurs, ont été intégrées dans le programme, les manifestations organisées par d'autres villes du territoire comme à Alfortville et Chennevières ou encore Périgny-sur-Yerres et Sucy-en-Brie.



La fête du réemploi le 5 novembre 2016

Des animations ont été proposées aux visiteurs afin qu'ils aient connaissance des possibilités offertes sur le territoire et deviennent eux-mêmes des acteurs du réemploi. De nombreux services du GPSEA (médiathèques, Production arboricole et florale, direction du Développement durable) étaient présents pour exposer leurs techniques et astuces. Grâce à un partenariat avec la Chambre des métiers, **des artisans locaux sont venus montrer leur savoir-faire en matière de réparation.** Des associations du réseau de l'Économie sociale et solidaire ont aussi été présentes.

Les autres actions en direction des écoles

- Des **animations pédagogiques** à la demande des professeurs : l'animateur du Développement durable intervient dans le cadre d'un projet spécifique et sensibilise sur le tri et le compostage, l'énergie, le climat, et les transports.
- Par ailleurs, Grand Paris Sud Est Avenir prend en charge tout au long de l'année scolaire les **interventions** de l'association Savoir Apprendre **pendant le temps scolaire**. 26 classes ont été concernées pour l'année 2016 sur Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes.
- Un **livret pédagogique** à destination des enfants sur la propreté et le tri a été réalisé et sera distribué dans les écoles.

La maison-exposition « Agir au quotidien chez soi »

Au cours de l'année 2016, un partenariat s'est noué avec des associations (Nature et Société, La Bouilloire), l'Agence de l'Energie du Val-de-Marne et l'ARENE Ile-de-France, pour choisir un nouvel outil pédagogique qui permettra de sensibiliser et d'éduquer tous les publics aux enjeux de la transition énergétique et écologique.

La maison-exposition "Agir au quotidien chez soi" **sera installée en 2017 dans des équipements publics, à l'occasion d'animations ou d'initiatives particulières.**

C – Des projets œuvrant pour l'éco-exemplarité de la collectivité

Vers une flotte automobile plus vertueuse

GPSEA souhaite optimiser sa flotte automobile, de manière à programmer, à moyen et long termes, son évolution. Aussi, depuis septembre 2016, une étude a été confiée à un prestataire extérieur. L'enjeu est triple :

- Un enjeu environnemental : **mesurer l'impact environnemental de la flotte de véhicules** pour le faire diminuer dans le respect de la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte,
- Un enjeu organisationnel : **envisager la mutualisation des moyens** (parcs et garages)
- Un enjeu économique : **réduire le niveau de dépenses lié au parc de véhicules.**

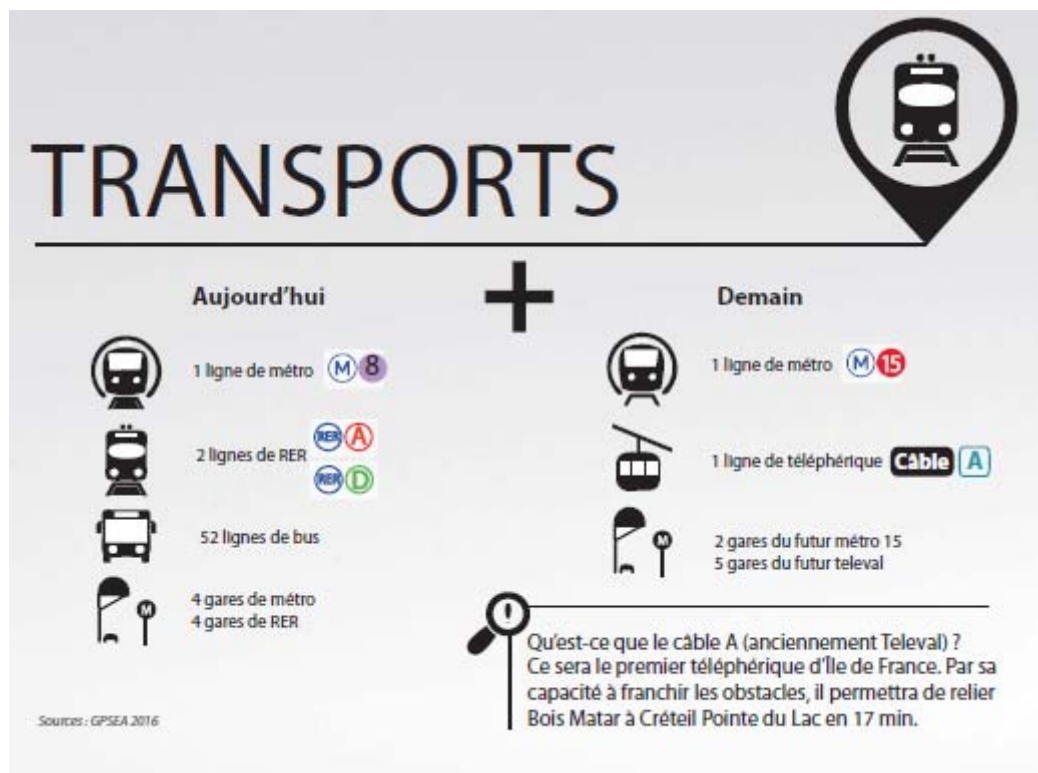
Le diagnostic réalisé permettra d'aboutir en 2017 à des **préconisations** en matière de politique d'acquisition, d'organisation et de gestion, d'optimisation des déplacements et de conduite du changement.

Les autres actions mises en place

- Généralisation de l'utilisation du papier 100% recyclé
- Utilisation de poubelles spécifiques pour les déchets recyclables, en particulier le papier
- Recyclage des cartouches d'encre usagées des imprimantes
- Achat de fournitures recyclées
- Développement de procédures dématérialisées.

III – Des politiques publiques participant au développement durable

A - Une offre complète et des projets pour favoriser la mobilité et des déplacements



En 2016, la compétence en matière de transports est exercée par Grand Paris Sud Est Avenir selon les **mêmes modalités et sur les mêmes périmètres que les précédentes communautés d'agglomération.**

Elle comprend notamment la **gestion de parcs-relais et des gares routières** de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie ainsi que le Service Intercommunal des Transports Urbains (SITUS) dont le réseau s'étend sur 10 communes dont 7 de Grand Paris Sud Est Avenir (Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Pontault-Combault, La Queue-en-Brie, Saint-Maur-des-Fossés et Sucy-en-Brie). Chaque année, plus de 4 millions de voyageurs utilisent les bus des 10 lignes du réseau SITUS

Des projets majeurs de transports en commun

Le projet Est TVM a vocation de relier l'est du département du Val-de-Marne à la ligne structurante, le Trans Val de Marne (TVM). Sur Créteil, l'Est TVM reprendra le trajet de l'actuelle ligne 317 puis passera par l'avenue de la Brèche, l'avenue de la France Libre, l'avenue des Compagnons de la Libération et enfin la rue René-Arcos pour rejoindre les abords de la place de l'Abbaye.

D'une longueur de 4,5 km, **le Téléal** est un projet de téléphérique urbain reliant Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges au métro Pointe-du-Lac à Créteil, à l'horizon 2016-2018.

A terme, la Tégéal, coulée verte destinée aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes, proposera un **cheminement continu entre Créteil et Santeny**. Les premiers travaux ont été lancés à Créteil et Valenton avec l'installation en 2015 d'une passerelle enjambant la RN406. Les secteurs actuellement non praticables seront aménagés d'ici 2020.

Le futur métro « Grand Paris Express » devrait voir le jour en 2020 avec une gare à Créteil-l'Échat (correspondance avec la ligne n°8) et une autre à Vert-de-Maisons (correspondance avec le RER D).

D'autres projets sont également à l'étude :

- La réalisation d'un bus entre Créteil-l'Échat et Brie-Comte-Robert sur l'axe RD 19.
- La création d'une liaison entre Sucy-en-Brie, Bonneuil-sur-Marne et Orly, en passant par Limeil-Brévannes.
- La création d'une liaison de 2 km entre RN406 et le Port de Bonneuil afin d'améliorer l'accès au Port de Bonneuil et favoriser le transport tri modal (routier-ferré-fluvial),
- Le projet Altival avec notamment un nouveau couloir de bus qui facilitera la liaison Nord-Sud (Noisy-Ormesson) à l'est du Val-de-Marne.
- Un projet de franchissement de Seine ainsi que des voies ferrées du RER D est à l'étude par le département du Val-de-Marne. Il s'agit de créer une liaison Est-Ouest permettant de relier Vitry sur Seine à Créteil en passant par Alfortville. Ce pont doit aussi accueillir une piste cyclable, un cheminement piéton, deux voies automobiles et un axe pour le bus en site propre T Zen 5.

Un service Autolib'

Depuis 2012 **un système de voitures électriques en auto-partage** est proposé sur l'ex Plaine centrale. 18 stations sur voirie sont en service.

Les particuliers peuvent également y recharger leur voiture électrique.

En 2016 :

- Sur Alfortville : 25 191 prises de véhicules
- Sur Créteil : 44 586 prises de véhicules
- Sur Limeil-Brévannes : 6280 prises de véhicules.

B – Une collecte et un traitement des déchets optimisés

Grand Paris Sud Est Avenir assure la collecte et le traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire, exception faite des communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes qui ont délégué cette compétence à un syndicat intercommunal.

Pour les déchets non recyclables, le Territoire a délégué sa compétence au Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDVUM) qui les incinère dans l'usine CIE située à Créteil.

Soucieux de la protection du cadre de vie et de l'environnement, le Territoire est engagé dans **deux Plans d'Amélioration de la Collecte** initiés par l'éco-organisme Eco-Emballages et **deux Programmes Locaux de Prévention des Déchets** initiés par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Par ailleurs, Grand Paris Sud Est Avenir gère directement ou indirectement **5 déchetteries** (Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes, Sucy-en-Brie, La Queue-en-Brie).

Pour le secteur de l'ex Plaine centrale **(Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes)**

➤ **Collecte**

En 2016, le poids total des déchets pris en charge s'élève à **73 327 tonnes**.

Sur l'année 2016, on observe une légère diminution (-0,6%) du tonnage global des déchets.

Autres faits marquants :

- Extension innovante des consignes de tri à tous les emballages plastiques
- **215** conteneurs enterrés
- 4 bennes électriques
- Collecte des encombrants avec pré-tri à la source sur une vingtaine de résidences.

➤ **Traitement et valorisation**

Après leur tri, les déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, papier et journaux/magazines) sont évacués vers des filières de recyclage adaptées, via le centre de tri de Limeil-Brévannes.

Les déchets ménagers résiduels sont traités par le centre de valorisation énergétique des déchets Créteil Incinération Energie.

➤ **Programme Local de Prévention des déchets**

Un Programme Local de Prévention des Déchets a été adopté en avril 2014 pour les années 2014 à 2017 avec 12 actions. L'objectif est de réduire les ordures ménagères et assimilées de 7% en kg/habitant.

En 2016, les actions engagées ont été poursuivies : équipement expérimental d'écoles en composteurs rotatifs dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, implantations de dispositifs de compostage collectif en pied d'immeuble, organisation d'une seconde édition de la manifestation "Fête du réemploi et de la réparation" en novembre 2016 dans le cadre de la semaine de la prévention des déchets et du mois de l'économie sociale et solidaire.

➤ **Plan d'amélioration de la collecte**

Plaine centrale a été retenue pour la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques dès 2016.

En parallèle, le secteur Plaine centrale a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « plan d'amélioration de la collecte » lancé en 2015 par Eco-emballages. Deux axes ont été engagés :

- Simplification du geste de tri par la mise en place de conteneurs enterrés
- Renforcement de la communication et simplification des consignes de tri des emballages plastiques.

➤ **Compostage des biodéchets**

Plaine centrale a souhaité développer le compostage domestique sur son territoire. Elle propose aux habitants disposant d'un jardin des composteurs individuels. Ainsi, de 2012 à 2016, près de 535 composteurs ont été distribués. Près de 10 ensembles collectifs ont été dotés, ainsi que des équipements publics et des jardins familiaux.

16 écoles ont été équipées de composteurs rotatifs pour les résidus de la restauration scolaire et 12 opérations collectives dans le cadre du PLPD (résidences et crèches).

Pour le secteur de l'ex Haut Val-de-Marne

(Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Le Plessis-Tréville, la Queue-en-Brie, Sucy-en-Brie)

➤ **Collecte**

L'ex Communauté d'agglomération Haut Val-de-Marne organise la collecte et le traitement des déchets.

En 2016, le poids total pris en charge s'élève à 54 394 tonnes.

Sur l'année 2016, on observe une légère augmentation du tonnage (+4,38%) notamment en raison d'une très forte production de végétaux cette année (+13%), et une augmentation des tonnages récupérés en déchèteries (+15%)

➤ **Traitement et valorisation**

Après leur tri, les déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, papier et journaux/magazines) sont évacués vers des filières de recyclage adaptées, via le centre de tri de Limeil-Brévannes (94).

Les déchets ménagers résiduels sont traités par le centre de valorisation énergétique des déchets Créteil Incinération Energie.

➤ **Programme Local de Prévention des déchets**

Un programme Local de Prévention des Déchets a été initié fin 2014 avec 6 actions. L'objectif est la réduction des ordures ménagères et assimilées de 7% en kg/habitant.

En 2016, les projets inscrits au programme suivent leur cours : sensibilisation des publics à la prévention des déchets, développement du compostage des bio-déchets, ...

➤ **Plan d'amélioration de la collecte**

Dans le cadre d'un plan d'amélioration de la collecte, 3 projets sont engagés :

- renforcement de la communication aux habitants

- amélioration de la collecte sur les grands collectifs de Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne et Sucy-en-Brie

- amélioration de la collecte des zones pavillonnaires de Noisieu, le Plessis-Tréville et Chennevières-sur-Marne.

L'objectif est d'améliorer la qualité du tri des emballages en porte à porte (+ 7,2 kg/habitant/an entre 2015 et 2018).

➤ **Compostage des biodéchets**

L'ex Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne a développé le compostage domestique en proposant à tous les habitants disposant d'un jardin des composteurs individuels : 3 320 ont été installés, dont 144 en 2016.

Pour la ville de Bonneuil-sur-Marne

➤ **Collecte**

En 2016, le poids total pris en charge s'élève à 7 190 tonnes, soit en légère augmentation par rapport à 2015 (7 076 tonnes).

Depuis le 7 juillet 2016, les emballages ménagers et les journaux-magazines, collectés jusqu'alors en deux flux séparés, sont collectés en un seul flux en mélange.

➤ **Traitement et valorisation**

Après leur tri, les déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, papier et journaux/magazines) sont évacués vers des filières de recyclage adaptées, via le centre de tri de Limeil-Brévannes (94).

Les déchets ménagers résiduels sont traités par le centre de valorisation énergétique des déchets Créteil Incinération Energie.

Pour le secteur de l'ex Plateau Briard

(Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes)

➤ Collecte

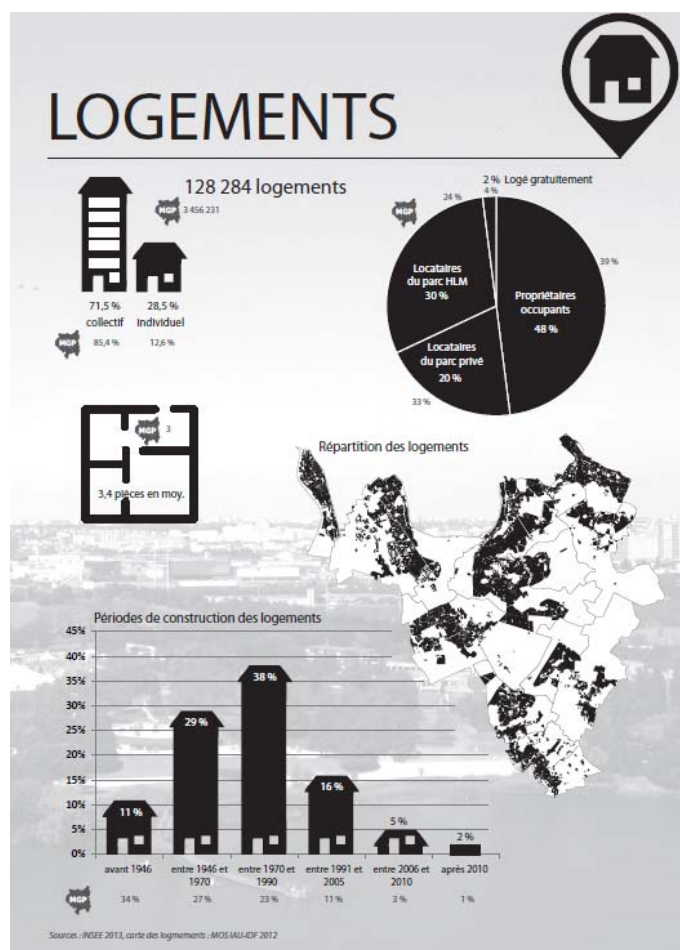
L'ex Communauté de communes du Plateau Briard a délégué sa compétence de ramassage et de traitement des ordures ménagères au Sivom de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.

Comprenant 15 communes sur 3 départements, ce syndicat intercommunal a pour objet de réaliser la collecte et le traitement des déchets ménagers, et des encombrants, ainsi que le nettoyage des voies et des espaces publics.

➤ Traitement et valorisation

Installé sur la commune de Varennes-Jarcy dans l'Essonne, le centre du Sivom utilise le principe de méthanisation et de compostage pour le traitement des déchets ménagers.

C - L'amélioration du parc immobilier bâti



L'année 2016 est transitoire en matière de **politique de l'habitat** qui continue à être exercée par le **Territoire pour les actions** qu'exerçaient au 31 décembre 2015 les anciennes intercommunalités sur leur périmètre et dans les mêmes conditions.

Cette période de transition se poursuivra au maximum jusqu'à fin 2018 avec le transfert progressif des compétences à la Métropole du Grand Paris.

Le développement du logement social et l'amélioration du parc immobilier bâti

En 2016, les subventions votées ont atteint 591 212 € :

- 37% ont été consacrées au développement du logement social avec 2 opérations financées sur Alfortville et Ormesson-sur-Marne ;
- 63% à la réhabilitation du patrimoine bâti dont **90% ont concerné la rénovation thermique** de 170 logements sociaux des groupes immobiliers Eudes et Macon à Alfortville qui atteindront une consommation énergétique à minima de 150 kWhEP/m²/an (étiquette C).

Trois opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Sur le parc privé, le Territoire a repris trois OPAH engagées par les ex communautés d'agglomération du Haut Val-de-Marne et de Plaine centrale :

- Sur le Haut Val de Marne : la convention d'OPAH du centre ancien de Boissy-Saint-Léger est arrivée à échéance en mars 2016. Cependant, une mission post OPAH de 3 ans a été lancée par Grand Paris Sud Est Avenir en novembre 2016 afin de finaliser, pour 4 copropriétés, le suivi de l'exécution des travaux et leur financement ;

- Sur le Haut Val de Marne : l'OPAH de la copropriété du Clos de Pacy à Sucy-en-Brie s'est achevée en août 2016. Elle a permis notamment le raccordement de la copropriété au **réseau de géothermie et sa réhabilitation thermique**. Il reste cependant à accompagner la copropriété dans le cadre des procédures non finalisées. Pour cela, Grand Paris Sud Est Avenir a passé un marché en novembre 2016, de 19 mois maximum, afin de finaliser des volets de l'opération et plus particulièrement la réfection de la place privée à usage public.

- Sur Plaine centrale : poursuite de l'OPAH Confluent d'Alfortville (2012-2017) avec en 2016, 31 230 € attribués pour **le ravalement avec isolation thermique par l'extérieur d'une copropriété**.

Les aides au logement des plus démunis

- Participation au fonctionnement du fonds de solidarité pour l'habitat, dispositif piloté par le Département pour faciliter l'accès au logement et le maintien des personnes et familles en difficulté : 23 548 € (ex Plaine centrale) et 16 000 € (ex Haut Val-de-Marne).

- Subventions aux 2 résidences sociales de Créteil : Résid'étape (35 logements) à hauteur de 9 605 € et le Stendhal (96 logements) à hauteur de 22 867 €

- Subvention au Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale géré par l'association Emmaüs dans le cadre du dispositif « un toit pour tous » à Créteil : 10 200 €

Les nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain

La signature des protocoles de préfiguration des Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain d'Alfortville, de Créteil et par avenant de celui de Bonneuil-sur-Marne devrait intervenir en 2017.

D – Renforcer la cohésion sociale et la solidarité

La politique de la ville vise à réduire les inégalités territoriales entre les quartiers et à favoriser l'égalité des chances entre les habitants. Elle intervient auprès des publics qui connaissent des difficultés socio-économiques.

La compétence en matière de politique de la ville était exercée par les anciennes intercommunalités de façon très différente. Elle a fait l'objet en juillet 2016 **d'une nouvelle délibération cadre** et concerne maintenant toutes les villes du territoire.

Les Contrats de Villes

Exerçant de plein droit la compétence de la politique de la ville, GPSEA est chargé de la mise en œuvre de deux Contrats de Ville :

- **Contrat de Ville Plaine Centrale Bonneuil-sur-Marne : signé le 9 juillet 2015**, il concerne 7 quartiers : Chantereine à Alfortville, Fabien à Bonneuil-sur-Marne, Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud, Les Bleuets et Petit Pré Sablières à Créteil, Saint-Martin et la Hêtraie à Limeil-Brevannes.

En 2016, dans le cadre de la programmation d'actions du Contrat de Ville, Grand Paris Sud Est Avenir a **porté ou soutenu 14 projets d'insertion par l'activité économique, d'éducation à la citoyenneté, de soutien à la parentalité et de prévention santé pour un montant de 197 510 €.**

- **Contrat de Ville Haut Val-de-Marne : signé le 28 septembre 2015**, il concerne 2 quartiers prioritaires (la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et le Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne).

En 2016, dans le cadre de la programmation d'actions du Contrat de Ville, **GPSEA a soutenu 3 actions du volet « développement de l'activité économique et de l'emploi » pour un montant de 40 000 €.**

L'insertion socio-professionnelle

Les Missions Locales ont pour objectif de favoriser l'emploi, la formation et l'information des jeunes âgés de 16 à 25 ans à travers un suivi individualisé et l'accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne.

Il existe **quatre Missions locales** sur le Territoire : la Mission Locale Plaine Centrale du Val de Marne (qui couvre les communes d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne, de Créteil et de Limeil-Brévannes), la Mission locale des Bords de Marne (commune de Chennevières), la Mission Locale des Portes de la Brie (communes du Plessis-Trévisé et de la Queue-en-Brie) et la Mission Locale du Plateau Briard (communes de Boissy-Saint-Léger, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie et Villecresnes).

Au total, elles ont accompagné **5 659 jeunes du Territoire en 2016 et ont bénéficié d'un soutien de 808 107 € de GPSEA.**

L'Ecole de la 2ème Chance est une structure qui propose aux jeunes de 18 à 25 ans un parcours en alternance où se succèdent formations et stages en entreprises. Elle les accompagne dans la **réalisation de leur projet professionnel et leur insertion dans un emploi ou une formation qualifiante**. Sur le Territoire, les villes d'Alfortville, de Bonneuil, de Créteil et de Limeil-Brévannes sont adhérentes à l'Ecole de la 2ème Chance. L'ex Communauté d'Agglomération Haut Val-de-Marne est adhérente depuis 2014. Une démarche d'adhésion de GPSEA pour l'ensemble des communes qui le composent a été initiée en 2016.

Plaine centrale Initiatives est une plateforme intercommunale sur Plaine centrale et Bonneuil-sur-Marne qui met en œuvre des politiques locales en matière d'insertion sociale, professionnelle et de développement économique. **Elle porte notamment le dispositif PLIE** (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, qui s'adresse aux personnes les plus éloignées de l'emploi) et anime la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

L'Espace emploi du Plateau Briard a été créé en 2006 et propose un suivi personnalisé aux demandeurs d'emploi de ce secteur, ainsi qu'un appui en termes de moyens techniques de recherche d'emploi disponibles sur place.

Enfin, GPSEA a soutenu plusieurs **autres structures** d'insertion par l'activité économique et dispositifs visant à lever les freins à l'emploi.

L'économie sociale et solidaire

La Communauté d'agglomération Plaine centrale a approuvé un **plan d'actions 2014/2016** dont certaines actions ont été proposées à l'ensemble des communes de GPSEA en 2016. Ce plan d'action s'articule en **3 axes** :

Axe 1 : Favoriser la démarche de mutualisation et de coopération des acteurs locaux

Axe 2 : Renforcer l'accompagnement et le financement des projets de l'ESS répondant aux besoins socio-économiques du territoire. Dans ce cadre, un appel à projets "Initiatives d'Economie Sociale et Solidaire 2016" a permis de financer **trois projets** du Territoire dont les lauréats sont :

- Marjolaine Entreprise, entreprise d'insertion située à Boissy-Saint-Léger, pour son projet « Fin de chantiers » qui, en complément de son activité principale liée à la pose de signalétiques, permettra la mise à l'emploi, l'accompagnement et la formation de publics en insertion sur les métiers des travaux publics et du 2nd œuvre
- Val Bio Ile-de-France pour son projet de développement d'un atelier-chantier d'insertion de maraichage biologique à Chennevières-sur-Marne, qui renforcera à la fois le maillage territorial de distribution de paniers bio et l'accompagnement/formation de personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle
- L'association SINAPP pour son projet « Coworkcity » proposant à Alfortville un espace de travail collaboratif destiné aux acteurs locaux de l'ESS et aux citoyens, avec une volonté à terme d'étendre le concept sur l'ensemble du territoire

Axe 3 : En vue de développer des actions de sensibilisation et de promotion de l'ESS, GPSEA a mis en œuvre la fête du réemploi dans le cadre de l'opération nationale annuelle «Mois de l'ESS».

E – Une gestion durable des ressources naturelles du Territoire

La gestion de l'eau potable et des eaux usées

La gestion de l'eau potable est désormais une compétence territoriale. C'est donc Grand Paris Sud Est Avenir qui reprend la gestion des délégations de services publics pour la fourniture d'eau potable avec les prestataires des communes membres. **Cela représente pour le Territoire un réseau de 475 202 ml.**

Depuis le 1er janvier 2016, Grand Paris Sud Est Avenir est aussi **compétent en matière d'assainissement des eaux usées** sur les 16 communes membres ainsi qu'en matière de **traitement des eaux pluviales**. Cela concerne aujourd'hui un réseau d'eaux usées de 503 km.

Deux schémas d'aménagement et de gestion des eaux

11 communes (Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Le Plessis-Tréville, La Queue-en Brie et Sucy-en-Brie) sont concernées par **le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de Marne-Confluence. Celui-ci est porté par le Syndicat mixte Marne Vive.** Le SAGE Marne Confluence achève actuellement son élaboration. GPSEA a d'ailleurs émis un avis favorable sur le projet du SAGE Marne Confluence le 1er juin 2016.

Les autres communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en Brie, Santeny ainsi que la partie forestière des communes de Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes, La Queue-en-Brie et Sucy-en-Brie **relèvent du SAGE de l'Yerres** qui a été adopté en 2011. Celui-ci est porté par la SyAGE (syndicat intercommunal du bassin versant de l'Yerres),

Le Massif de l'Arc boisé

Le **massif de l'Arc boisé**, constitué des forêts de La Grange, de Grosbois et de Notre-Dame, s'étend sur 16 communes et 3 000 hectares.

Reconnu **réservoir de biodiversité par le SDRIF et le Plan vert régional, il rassemble à la fois des milieux forestiers et aquatiques**. Il abrite de nombreuses espèces animales remarquables et est aussi source de **valorisation économique, avec une production de bois** qui garantit la gestion durable de la forêt.

Afin de mener des actions en faveur de la protection et de la préservation de ce massif forestier, **une 3ème charte 2015-2020 a été élaborée grâce à une large concertation**. Trois enjeux ont été définis :

- une meilleure protection du massif de l'Arc boisé et de ses continuités écologiques
- une gestion durable des forêts
- un accueil du public respectueux de l'espace naturel.

Cette charte a été approuvée par GPSEA le 9 mars 2016. L'EPT assure également la Co-présidence du Comité partenarial, avec les Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne.

La production florale et agricole

Le Territoire dispose d'un centre horticole composé de serres et d'une pépinière **pour la végétalisation et l'embellissement des espaces verts des communes**. Chaque année, il produit près de 300 000 plantes dites annuelles pour le fleurissement estival et 260 000 plantes bisannuelles pour le fleurissement automnal. Une centaine d'arbres tige, plus d'un milliers d'arbustes en plein terre et plus de 50 000 plantes vivaces, fougères et graminées sont mis en culture.

Équipement de haute qualité environnementale, ce centre horticole situé à Mandres-les-Roses dispose d'un bassin de récupération des eaux pluviales et d'un système d'arrosage innovant permettant le drainage et le recyclage des eaux du sol.

Pendant l'été 2016, 7 groupes d'enfants ont été accueillis pour visiter la serre et participer à un atelier de rempotage. Ils ont ainsi pu découvrir le jardin des 5 sens, guidés par Lysette la Rainette et Mylène la Graine, les mascottes de la brochure réalisée pour les 10 ans du Centre horticole.

F – Développer une économie durable et solidaire

Compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris, l'aménagement et le développement économique du Territoire sont soumis à la définition de l'intérêt métropolitain qui doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2017.

En matière d'aménagement, l'objectif est d'améliorer l'attractivité du Territoire et d'optimiser l'environnement des entreprises.

Trois projets emblématiques

GPSEA est impliqué dans le **Contrat de Développement Territorial (CDT) des « Boucles de la Marne »** qui couvre notamment la ville de Chennevières-sur-Marne. Celui-ci est inscrit dans une dynamique de "**cluster de la ville durable**", pôle francilien et international du développement urbain durable autour de la Cité Descartes. Il a pour ambition d'asseoir un pôle économique et d'emploi reconnu à l'échelle de l'est parisien avec le développement de filières de la «ville durable». Une offre urbaine significative et diversifiée sera recherchée pour les entreprises et la population en profitant des opportunités de l'ex Voie de Desserte Orientale (VDO), des abords de l'autoroute A4, des nouvelles gares du Grand Paris Express de Champigny Centre et Champigny-Bry-Villiers, et de la requalification urbaine de la RD4. Le projet de TCSP Altival est inclus dans ce CDT. Son tracé empruntera l'ex VDO, située principalement sur la commune de Chennevières-sur-Marne.

Dans le cadre de l'étude d'opportunité et de programmation lancée en décembre 2015, GPSEA a poursuivi les réflexions autour du **projet d'un Centre de ressources écoconstruction et génie climatique** : à travers la rencontre d'une vingtaine de partenaires du secteur (la Fédération Française du Bâtiment, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'Agence de l'Energie du Val-de-Marne, etc.) et l'organisation d'un atelier qui a permis d'aborder la question des usages et usagers de la structure ainsi que les clés de la réussite de ce projet.

Alliant données quantitatives et qualitatives, le **diagnostic socio-économique de GPSEA constitue un premier cadre de référence** pour une meilleure connaissance du territoire en vue notamment de contribuer à la définition des orientations politiques et des dispositifs en matière de développement économique. Ainsi, GPSEA a souhaité établir un état des lieux de 10 secteurs, identifiés comme porteurs : l'innovation et la recherche, l'internationalisation, l'agriculture, le commerce de proximité et l'artisanat, les éco-activités, l'industrie, la logistique, la santé et les sciences du vivant, le tourisme et l'économie sociale et solidaire.

Un engagement avec le Club d'entreprises CECAP

Le Club d'Entreprises d'ex Plaine centrale regroupe plus de 80 entreprises dynamiques. Il a développé son propre **label Entrepreneur RSE**. Cette démarche, accompagnée par GPSEA, a pour objectif d'encourager les entreprises à des actions relevant du développement durable. En 2016, 5 entreprises ont été distinguées.

G – Une solidarité internationale

En 2006, l'ancienne Communauté de communes du Plateau Briard a décidé de s'engager sur la solidarité internationale. Un **partenariat** a ainsi pu être noué **avec la commune de Bonaléa au Cameroun pour la construction d'un Centre de santé** dans le village de N'Doulou Miang.

Dans ce cadre, 9 jeunes volontaires sont partis en 2012 en immersion totale préparer le terrain de 1000 m² sur lequel un centre de santé d'environ 400 m² a ensuite été construit en 2014 et 2015, grâce notamment à l'organisation d'un **chantier de jeunes** qui ont ainsi pu échanger avec la population locale. Aujourd'hui, le Centre de santé est opérationnel

En 2016, GPSEA qui s'est substitué à l'ancien EPCI participe à la recherche de fonds pour d'une part le raccordement du centre de santé au réseau existant, d'autre part pour le financement de l'alimentation en eau du village de N'Doulou et des villages avoisinants.